



REFLEXIONS SUR L'IDENTITE COOPERATIVE ET L'AVENIR LE 125^E ANNIVERSAIRE DE L'ACI

Martin Lowery, Président du Comité Identité de l'ACI; Vice-président honoraire de « National Rural Electrification Cooperative Association (NRECA) of the United States »

Il est remarquable qu'une organisation puisse survivre et prospérer pendant un siècle ou plus. La plupart n'y parviennent pas. L'ACI a fêté son 125^e anniversaire et demeure essentielle et robuste grâce à l'implication de nombreux dirigeants coopératifs partout dans le monde entier.

Se remémorer l'histoire de l'ACI depuis 1895, c'est penser tout d'abord à sa survie pendant les deux guerres mondiales et les processus de paix qui ont suivi. C'est également penser aux progrès énormes des droits de l'homme et de l'égalité des chances pour tous les êtres humains qui ont rapidement et continuellement stimulé la justice sociale. L'ACI a été une voix importante et a lancé un appel à l'action depuis le début, et la Déclaration sur l'identité coopérative, telle qu'adoptée par le 31^{ème} Congrès Mondial des Coopératives à Manchester, au Royaume-Uni pour le centenaire de l'ACI il y a vingt-cinq ans, est le lien entre notre fier passé de coopération et les grands espoirs que nous avons pour notre avenir coopératif.

Chacun de nous en tant que personne a une identité unique. C'est également vrai pour l'entreprise coopérative dans son ensemble. Notre identité coopérative fait ressortir deux choses : elle différencie les coopératives de tous les autres types d'institutions et montre simultanément notre communauté d'action mondiale. La Déclaration sur l'identité coopérative présente une vision complète de ce que signifie être une entreprise coopérative — la définition d'une coopérative, les valeurs coopératives et les principes coopératifs.

Nos valeurs coopératives

Les valeurs coopératives (entraide, auto-responsabilité, démocratie, égalité, équité et solidarité) inspirent les principes. Les valeurs coopératives sont uniques aux coopératives et doivent être célébrées comme telles. Aucune autre institution n'est susceptible d'égaliser ces valeurs. Nous pouvons et devons utiliser ces valeurs comme base de notre promotion, de notre défense et de notre plaidoyer pour une entreprise coopérative.

Il est également important de noter que les valeurs coopératives sont accompagnées de quatre valeurs éthiques : honnêteté, ouverture, responsabilité sociale et attention aux autres. On peut faire valoir le fait que toutes les organisations et institutions doivent se conduire conformément à ces valeurs éthiques. Pourtant, nous savons à partir d'innombrables exemples au fil des années que ce n'est pas le cas. Pour les coopératives, il s'agit d'un point non négociable : si vous violez ces valeurs éthiques, les membres demanderont des changements.

Nos principes coopératifs

Les principes coopératifs, dérivés des valeurs, sont le « système d'exploitation » pour toutes les coopératives. Le regretté professeur Ian MacPherson faisait référence aux principes comme étant « la manière dont les coopérateurs et les coopératives essaient de mettre leurs valeurs en action ».

Les principes 1-4 — L'adhésion volontaire et ouverte, le contrôle démocratique des membres, la contribution économique des membres et l'autonomie et l'indépendance — sont les principes institutionnels uniques que d'autres types d'organisations ne peuvent pas revendiquer et ne souhaitent pas nécessairement revendiquer. Ils représentent les composantes non négociables d'une structure coopérative.

Les autres principes sont propres à notre vision collective sur la manière dont toutes les coopératives devraient envisager la portée élargie de leurs responsabilités.

Les coopératives ont été remarquables dans leur engagement individuel et collectif envers le 5e principe — Éducation, Formation et Information. De nombreux exemples se présentent, parfois quotidiennement, de programmes éducatifs, de programmes de formation spécifiques pour les administrateurs, les responsables et les employés, de vidéos d'information et des documents imprimés pour les membres coopératifs. Cela se produit partout dans le monde et c'est de bon augure pour notre avenir collectif.

Le 6e principe - Coopération entre les coopératives - est peut-être l'objectif le plus important pour notre avenir. Nos relations mondiales restent fondamentales pour notre réussite en tant que coopératives. Cela a toujours été le cas, mais c'est absolument crucial aujourd'hui. De la gestion mondiale de la chaîne d'approvisionnement aux idées partagées parmi les coopératives culturelles, la coopération mondiale est essentielle.

L'ajout d'un 7e principe coopératif a eu un rôle d'une importance majeure dans le mouvement coopératif. L'idée de préoccupation pour la communauté a été acceptée comme étant implicite dans le 6th^e principe. Le principe supplémentaire apporte un niveau de visibilité plus élevé aux coopératives en tant qu'agents locaux pour améliorer la qualité de vie des communautés qu'ils servent et apporte énormément à l'histoire globale de l'impact coopératif. Pour citer une phrase souvent utilisée, nous devons penser à l'échelle mondiale et agir localement. C'est particulièrement vrai dans l'engagement des coopératives partout dans le monde pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) d'ici 2030.

Le professeur MacPherson, un contributeur majeur de la Déclaration sur l'identité coopérative, a estimé que la définition d'une coopérative et l'articulation des valeurs coopératives sont relativement peu changeantes, mais les principes doivent toujours refléter les changements dans la société et l'environnement. En d'autres termes, les principes ne sont pas, ni n'étaient censés être, intouchables.

Les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui ont à bien des égards besoin d'une pensée nouvelle et innovante. Il est approprié de demander, 25 ans après l'adoption de la Déclaration sur l'identité coopérative par le 31^{ème} Congrès Mondial des Coopératives à Manchester, à l'occasion du 100^{ème} anniversaire de l'ACI, si les principes sont suffisants pour répondre à l'état du monde en 2020. Certains diront qu'ils ne le sont pas.

Parmi les préoccupations exprimées, il est mentionné que les principes ne répondent pas pleinement aux questions environnementales associées au changement climatique, aux inégalités croissantes de revenus et de richesse dans le monde, et à l'absence d'accès aux services et à une qualité de vie pour beaucoup de personnes. Étant donné que ces préoccupations et d'autres sont exprimées, avant même d'envisager d'autres principes, nous devrions envisager d'apporter des modifications dans la formulation des principes existants.

Durabilité et notre avenir coopératif

La pandémie mondiale de la COVID-19 a mis à l'épreuve chaque institution partout dans le monde, et les coopératives ne font pas exception. Les réponses coopératives à la pandémie ont été exceptionnelles : l'établissement de nouvelles chaînes d'approvisionnement pour l'équipement de protection individuelle, la fourniture de produits alimentaires et de médicaments d'urgence, et même une couverture d'assurance spéciale pour les soignants. Dans beaucoup de secteurs de l'économie – la nourriture, le logement, les soins de santé, les services publics et les services financiers, par exemple – les coopératives répondent avec des idées innovantes et de l'imagination.

Avoir pour seule mission et seul l'objectif de servir leurs membres facilite une telle innovation coopérative et l'entrepreneuriat dans les circonstances uniques de la pandémie. Le même objectif coopératif garantit un engagement fort envers un avenir durable pour tous.

Gro Harlem Bruntland, ancienne première ministre de la Norvège, a défini la « durabilité » comme le « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins ». Dans son discours liminaire à la Conférence mondiale de l'ACI en 2017 à Kuala Lumpur, en Malaisie, elle a attiré l'attention sur le rôle des coopératives dans l'élimination de la pauvreté, la protection de l'environnement, l'égalité de l'accès aux biens et services et la sécurité alimentaire. « En travaillant avec et pour la société », a-t-elle noté : « les coopératives peuvent aider à concrétiser la vision du développement durable que nous avons lancé il y a trois décennies ».

Notre responsabilité envers les générations futures est sans aucun doute l'inspiration pour la croissance et le développement coopératifs au cours de la décennie à venir, et les coopératives joueront un rôle important dans la réalisation des ODD d'ici 2030.

Le Programme des Nations unies pour le développement souligne le fait que les ODD sont interconnectés les uns aux autres, que « l'action dans un domaine affectera les résultats dans un autre, et le développement doit équilibrer la durabilité sociale, économique et environnementale ». Il s'agit exactement du « triple bilan » des coopératives : l'équilibre entre les résultats sociaux, économiques et environnementaux.

Parmi les ODD interconnectés on compte les objectifs d'égalité des sexes, de réduction des inégalités et de travail décent, et il existe de nombreuses preuves que les coopératives en tant que contributeurs aux économies locales renforcent la probabilité que l'équité, l'inclusion et le respect de la diversité des êtres humains soient pleinement atteints sur le lieu de travail et dans la société dans son ensemble.

Les objectifs d'une énergie propre et du changement climatique sont interconnectés de manière unique, et les coopératives d'énergie traditionnelles et nouvelles du monde entier développent des approches innovantes pour un avenir énergétique abordable et respectueux de l'environnement.

L'objectif d'une consommation et d'une production responsables correspond précisément aux valeurs que les coopératives exercent dans le monde entier tous les jours.

L'objectif insaisissable de la paix, de la justice et d'institutions solides est peut-être le domaine dans lequel les coopératives peuvent apporter la plus grande contribution globale. Tout au long de son histoire, l'ACI a porté une attention particulière à la paix et à la justice. Récemment, en octobre 2019, l'Assemblée générale de l'ACI a approuvé une *Déclaration sur la paix positive par le biais des coopératives* qui inclut la déclaration suivante :

Le mouvement coopératif coopère pour trouver des moyens équitables et justes de résoudre les problèmes de manière durable et démocratique, contribuant ainsi à prévenir la violence et la haine. L'éducation de tous les membres pour participer pleinement, volontairement et respectueusement dans leurs coopératives et communautés est un élément essentiel d'une culture de la paix. Les coopératives font partie intégrante d'une culture de et pour la paix.

L'ACI joue un rôle clair et essentiel dans la promotion, la défense et le plaidoyer pour une entreprise coopérative. Avec sa portée mondiale, la réputation et la performance de l'ACI sont absolument essentielles à l'expansion de l'idée coopérative pour répondre aux énormes défis auxquels le monde est confronté aujourd'hui.